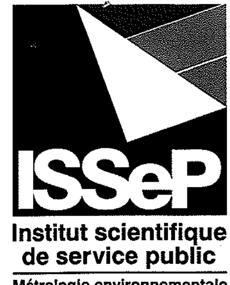


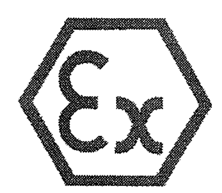
Institut scientifique de service public

Métrologie environnementale
Recherche - Analyses
Essais - Expertises

Siège social et site de Liège :
Rue du Chéra, 200
B-4000 Liège
Tél : +32(0)4.229.83.11
Fax : +32(0)4.252.46.65

Site de Colfontaine :
Zoning A. Schweitzer,
rue de la Platinerie
B-7340 Colfontaine
Tél : +32(0)65.61.08.11
Fax : +32(0)65.61.08.08

e-mail :
direction@issep.be
site web :
http://www.issep.be



(1) # CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE

(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**
Directive 94/9/CE

(3) Numéro du certificat d'examen CE de type: **ISSeP09ATEX009X**

(4) Appareil : Transmetteur ultrasonique Echotel
Modèle 355

(5) Demandeur – Fabricant:
Magnetrol International N.V.

(6) Adresse: Heikensstraat 6
9240 Zele

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci est spécifié dans l'annexe de ce certificat et dans les documents qui s'y rapportent.

(8) ISSeP, organisme notifié n° 492 conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Le rapport confidentiel n°07152 présente les résultats des examens et des essais.

(9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité à:
CEI 60079-0 : 2007 EN 60079-1:2007 (CEI 60079-1:2007)
EN 60079-18:2004 (CEI 60079-18:2004) EN 60079-26: 2007 (CEI 60079-26:2006)

(10) Le symbole "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro du certificat signifie que l'appareil ou le système de protection est soumis aux conditions spéciales d'utilisation en toute sécurité définies dans l'annexe du certificat

(11) Ce CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE se rapporte uniquement à la conception, l'examen et les essais de l'appareil ou du système de protection spécifié, conformément à la Directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive peuvent être imposées aux procédés de fabrication et à la fourniture de ce matériel ou système de protection. Celles-ci ne sont pas couvertes par ce certificat.

(12) Le marquage de l'appareil ou du système de protection comprend les indications suivantes:
Ex II 1/2 G Ex ma / d IIC T6 Ga / Gb

Colfontaine, le 12.02.2009

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC
Zoning A. Schweitzer - B7340 Colfontaine (Wasmes)
Tél: ++ 32 65 610811 – Fax: ++ 32 65 610808

M. Lambert,
Directeur.





(13) # ANNEXE

(14) ## CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE N° ISSeP09ATEX009X

(15) Description de l'appareil :
Le transmetteur ultrasonique Echotel est constitué

- d'un boîtier antidéflagrant (catégorie 2) en alliage d'aluminium ou en acier inoxydable dont le couvercle peut être muni d'un voyant
- du détecteur ultrasonique encapsulé (catégorie 1) fixé sur la base de ce boîtier

Chaque boîtier sera équipé d'entrées de câble agréées Ex d IIC.
Les trous taraudés non utilisés seront obturés par des bouchons filetés agréés.

Cet appareil porte la désignation de type: 3 5 5 - X X X X - C X X

Recommandations éventuelles
La gamme de températures ambiantes: -40 °C à + 70°C

Caractéristiques électriques
Tensions d'alimentation : 24 VDC

Epreuves individuelles
- Le constructeur doit effectuer les vérifications et épreuves individuelles nécessaires pour garantir que le matériel électrique produit est conforme à la spécification soumise à la station d'essais avec le prototype.
- Les boîtiers sont dispensés de l'épreuve individuelle de surpression.

(16) Rapport n° 07152 du 11.02.2009 composé en tout de 27 pages.
La lettre du constructeur Référence Echo-d-08c du 4 février 2009
Le courriel du constructeur du 10 février 2009
Le manuel d'instructions du constructeur Référence Bulletin 51-661.0 de Mai 2008 (60 pages)
Les données techniques relatives aux matières de l'enveloppe du détecteur, aux résines utilisées pour la traversée et l'encapsulage, à la matière de scellement du voyant.

Les plans
99-7216 du 24.02.2004 Rév B de Décembre 2005
99-7221 du 14.01.2008 (2 pages)

(17) Conditions spéciales pour une utilisation sûre: Symbole X
Les précautions nécessaires doivent être prises pour empêcher le risque de décharges électrostatiques.

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité: couvertes par les normes listées au point 9 et par les documents descriptifs du constructeur